



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 juin 2017 à 20h15

Présents : M. TESSIER M.NIGAY Mme ALLAIN M. NABONNE M. URCOURT M. MARECHALLE, M. FORGET, Mme REGNIER, Mme WULLAERT, Mme MENDY,

Absents : Mme VAN BOXSTAEL procuration à Mme WULLAERT
Mme LEGUENEC procuration à Mme MENDY (participe au vote des sénatoriales absente à compter du 2^{ème} ordre du jour)
M. BERC procuration à M. NABONNE
M. BRIAND, Mme MEYFROODT

Secrétaire de séance : Mme REGNIER

ELECTIONS SENATORIALES

Seule une liste déposée en Mairie pour les élections sénatoriales : « Ercuis Village »

Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre prochain
(3 délégués et 3 suppléants)

Les trois délégués : M. TESSIER, Mme REGNIER, M. NIGAY

Les trois suppléants : Mme WULLAERT, M. URCOURT, Mme ALLAIN

ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DU JURY D'ASSISES – ANNÉE 2017

Un tirage au sort est effectué sur la liste électorale 2017 par les Mairies des communes de plus de 1300 habitants. Le nombre de jurés tiré au sort devra être le triple de celui prévu par la Préfecture (pour Ercuis : 1 juré donc trois sont tirés au sort)

Obligations : avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année et ne pas être rayé de la liste électorale

Les trois électeurs choisis :

Mme PANCO épouse DUPINET

M. SEQUIERA Tiago

Mme XIXONET Claire

RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose le décret N°207-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations pour l'organisation de la semaine dans les écoles maternelles et élémentaires publique pour la rentrée 2017, et explique aux membres du conseil municipal que :

Considérant les conséquences engendrées suite à la mise en application du décret N°2013-77, notamment l'impact financier considérable sur le budget de la commune, le manque d'animateurs formés aux activités et l'épuisement des élèves sans coupure durant la semaine,

Considérant l'avis favorable des parents d'élèves et des enseignants,

Décide :

- de demander au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale ainsi qu'à l'Inspection académique du secteur (Gouvieux) l'autorisation d'obtenir une dérogation pour l'application du retour de la semaine des 4 jours (huit demi-journées)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des voix la reprise des rythmes scolaires sur un **temps hebdomadaire de 4 jours** et donne tout pouvoir au Maire pour en informer les autorités compétentes en la matière.

PERSONNEL

Renouvellement de contrat Mademoiselle BEGUIER, personnel administratif Accueil

Titularisation de Monsieur GUILBERT, personnel Entretien et espaces verts

Mise en tant que stagiaire de Madame ARDOUIN , ATSEM

Création de poste personnel entretien et espaces verts de Monsieur ROBINET

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

DECISIONS MODIFICATIVES

1/ inscrire le montant de 380 euros sur l'article 6542 (créances annulées) en prenant la somme sur l'article 773 (mandats annulés sur exercices antérieurs)

2/inscrire le montant de 4000 euros sur l'article 2051 (achat de la licence IV) en prenant sur l'article 2151 (investissement opérations non affectées – voirie)

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ces deux décisions modificatives

CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN 12M² ATTENANTE A LA PROPRIÉTÉ DE consorts DESMAREST

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil que suite à un rendez-vous avec Monsieur DESMAREST, ce dernier demande si la parcelle de 12m² (bout de chemin) entre la rue du Val blanc et sa propriété attenante pourrait être cédée aux consorts Desmarest.

Le conseil Municipal

→ Donne un avis favorable à cette cession de chemin appartenant à la commune (12 m²) pour un montant de vente de **50 euros**,

frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur.

INDEMNITÉ DE GESTION PERCEPTEUR ANNÉE 2017

Le conseil municipal à l'unanimité – 1 voix (M.Forget) ,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires et celles allouées aux comptables non centralisateurs du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes et des établissements publics locaux

DECIDE :

► D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983

► D'attribuer des indemnités de conseil et budget à Monsieur Erick GOSSANT, receveur municipal, au titre de sa gestion sur l'exercice 2016 pour un montant brut de 467,10€

DIVERS /

Les feux de la St Jean : Monsieur le Maire fait le bilan de cette manifestation : elle s'est bien passée – beaucoup d'administrés se sont déplacés

Points travaux faits par Monsieur le Maire

Rue des Epinettes : les travaux sont terminés – les riverains sont satisfaits du résultat

Chemin pour se rendre au Centre de Loisirs depuis l'école : a été refait

Place rue du Vexin : réfection faite

Rue de Blaincourt : les travaux de mise en souterrain se déroulent bien – les délais sont tenus

Semaine prochaine : les branchements seront démarrés

Finition prévue courant septembre.

En ce qui concerne la voirie : en attente – beaucoup de constructions en cours

Le Haut de la Ruelle de Creil : prévision en 2018

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos le conseil municipal à 22 heures

Le Maire, Daniel TESSIER

